

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
 DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du **28 avril 2016** à **19h30**

<i>N° délibération</i> D2016-04-01	<i>Date de convocation</i> 21 avril 2016	<i>Date d'affichage</i> 10 mai 2016
--	--	---

<i>Nombre de conseillers</i>				
<i>En exercice</i>	<i>Présents</i>	<i>Absents exc.</i>	<i>Absents</i>	<i>Votants</i>
15	12	3	0	15

<i>Etaient présents</i>		
M. WOLLJUNG Serge	M. POINSIGNON Gilles	Mme DAUMAIL Martine
M. OLEKSIUK Nicolas	Mme LUBNAU Dominique	Mme BOULANGE Rachel
Mme PIQUEMAL Anne	M. GIRARD Guy	Mme CAISSUTTI Claudie
Mme MARTIGNON Sonia	Mme PREVOT Nadège	M. MARTIN Michel

<i>Etaient absents excusés</i>	
M. FALLITO Giovanni	Pouvoir à M. OLEKSIUK Nicolas
M. MARION Julien	Pouvoir à M. WOLLJUNG Serge
M. MULLER Jean-Marie	Pouvoir à Mme PIQUEMAL Anne
M. POINSIGNON Gilles	Pouvoir à Mme CAISSUTTI Claudie à partir de 20h25

Objet : **Choix d'un promoteur – Vente d'un terrain communal**

VU la délibération D2015-08-02 en date du 22 septembre 2015 autorisant le maire à acquérir les parcelles sises rue Principale, cadastrées section 1 n° 139 et 230 pour un montant de 160 000 € et à lancer un appel à intention de projet pour l'aménagement desdites parcelles ;

VU le compromis de vente signé le 7 janvier 2016 en l'étude de Maître CLAUDEL, notaire, concernant l'achat par la commune de Silly-sur-Nied des parcelles cadastrées section 1 n° 139 et 230 ;

VU le cahier des charges de l'appel à projet daté de janvier 2016 et fixant la date limite de réponse des entreprises au 15 mars 2016 à midi ;

VU l'avis d'appel à projet paru dans le journal Le Républicain Lorrain du 20 janvier 2016 ;

VU l'acte de vente du 29 mars 2016 signé en l'office de Maître CLAUDEL, notaire, concrétisant l'achat des parcelles cadastrées section 1 n° 139 et 230 par la commune de Silly-sur-Nied ;

VU la liste des 9 entreprises ayant demandé la communication du cahier des charges de l'appel à projet ;

Considérant que sur les 9 cahiers des charges remis à ces entreprises, seule la société ARCATURE SARL a déposé dans les délais impartis un dossier complet ;

Considérant les conclusions de la commission des travaux élargie chargée de l'étude des réponses à l'appel à projet ;

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur le projet proposé par le promoteur ARCATURE SARL et sur la vente à cette société des parcelles cadastrées section 1 n° 139 et 230.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, après délibération et à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE la vente à la société ARCATURE SARL des parcelles cadastrées section 1 n° 139 et 230 pour un montant de 190 000 €, selon les conditions précisées dans le formulaire d'engagement.

Article 2 : APPROUVE le projet d'aménagement conformément à la note technique et architecturale présentée dans la réponse à l'appel à projet.

Article 3 : AUTORISE le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à la vente de ce terrain et à la réalisation de ce projet immobilier.

Fait à Silly-sur-Nied, le 28 avril 2016
Serge WOLLJUNG, Maire de Silly sur Nied



Signature et cachet